

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 16 mars 2015**

**Objet : A.M.O. – 6<sup>ème</sup> marché subséquent**

L'an deux mille quinze, le seize mars à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le cinq mars, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Vassivière, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 09*

*Votants : 09 Pour*

**Sont présents :**

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice Président de l'Agglo du Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

**Sont excusés :**

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Conseil Général de la Creuse
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive

---

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

**Marché subséquent N°1 (348 080.05 € TTC)**

La mise en œuvre du SDAN pilote avec 7 missions principales sur deux ans à compter de la notification, soit jusqu'au 20 juin 2015 :

- MP1 :** Assistance au pilotage général et à la coordination du projet
- MP2 :** Assistance à l'analyse des dossiers soumis à la phase de recensement des besoins HD/THD
- MP3 :** Assistance à la finalisation des projets des EPCI et supervisions des déploiements des réseaux pilotes (pour 6 EPCI)
- MP4 :** Réalisation de schémas d'ingénierie d'aménagement numérique dans le cadre du SDAN pilote (sur 70 000 locaux)
- MP5 :** Conseil, veille et suivi de la politique d'aménagement numérique sur la durée du SDAN pilote
- MP6 :** Assistance juridique permanente dans la mise en œuvre du SDAN Pilote
- MP7 :** Analyse de l'évolution des moyens et des statuts de DORSAL

**Marché subséquent N°2 (184 680 € TTC)**

Réalisation de schémas d'ingénierie sur la base de :

- 150 870 locaux/lignes supplémentaires en référence aux EPCI qui ont répondu à l'appel à expression des besoins
- 60 345 locaux/lignes en référence aux EPCI qui n'ont pas répondu à la consultation.

**Marché subséquent N°3 (73 800 € TTC)**

Accompagnement des territoires pilotes (complément lié à l'augmentation du nombre de territoires pilotes – 18 territoires retenus plutôt que 6 initialement envisagés)

**Marché subséquent N°4 (39 600 € TTC)**

Elaboration d'un dossier de demande de financement auprès du Fonds pour la Société Numérique (FSN)

### **Marché subséquent N°5 (135 600 € TTC)**

Accompagnement des territoires non retenus dans le cadre du SDAN Pilote

### **Marché subséquent N°6**

#### **- Finalisation du plan de déploiement et du phasage du jalon 1**

Du point de vue technique, il s'agira de vérifier la compatibilité entre les différentes opérations et de rechercher les mutualisations possibles et les optimisations

Du point de vue territorial et plan de financement, il s'agira de résoudre les problématiques liées à des opérations couvrant plusieurs territoires. Par exemple, comment sont répartis les financements lorsqu'un EPCI programme une opération qui affecte un territoire voisin ?

Du point de vue budgétaire, certains arbitrages devront être rendus pour respecter le volume de travaux et le projet présenté au Fonds national pour la Société Numérique (FSN).

#### **- Actualisation du SDAN**

Modélisation des jalons 2 à 4 du SDAN voté fin 2012 de façon à les mettre en cohérence avec le jalon 1 consolidé. Un nouveau rapport devra être transmis à DORSAL.

#### **- Mise en œuvre d'un outil de consultation en ligne du statut de couverture géographique**

Développement et mise en ligne, via le site web de DORSAL ou sur un site dédié, d'une application cartographique accessible au public.

Ce « module » cartographique permettra de représenter différentes informations concernant les niveaux de services actuellement disponibles, les déploiements prévus et en cours en technologie MED (Montée En Débit) ou en FTTH (Fiber To The Home).

#### **- Mise à jour du plan d'affaires**

Un premier plan d'affaires du projet THD a été modélisé en 2011-2012 lors de l'élaboration du SDAN. Ce plan d'affaires sera repris et mis à jour en fonction des évolutions majeures qui ont eu lieu depuis :

Évolution significative du périmètre du projet

Amélioration de la précision des déploiements projetés et de leurs coûts

Évolution des règles de cofinancement de l'État

Autre évolutions réglementaires.

#### **- Analyse de l'impact économique du RIP 2<sup>ème</sup> Génération sur le RIP 1<sup>ère</sup> Génération**

Cette analyse a pour objectif d'anticiper la stratégie d'Axione Limousin en matière de demande d'indemnisation ou de mise en contentieux.

À partir des données du projet THD relatives au jalon 1 et des données transmises à l'AMO sur l'économie de la DSP confiée à Axione Limousin, il s'agira de modéliser :

L'économie d'Axione Limousin et son évolution jusqu'à la fin de la DSP (à partir du contrat de DSP, de ses avenants et des rapports annuels) dans le cas où aucun RIP n'est développé sur le territoire

L'économie d'Axione Limousin et son évolution jusqu'à la fin de la DSP dans le cas où le RIP THD de Dorsal est déployé

L'esquisse de l'économie de la SPL grande région sur le Limousin.

À partir de ces modèles, il sera utile de mesurer l'impact du RIP (Réseau d'Initiative Publique) THD sur Axione Limousin si Axione Infrastructure :

- n'en est pas l'exploitant
- en est l'exploitant
- exploite le réseau via la SPL grande région.

et de cerner le déficit causé au RIP 1G et à le comparer aux bénéfices qu'Axione Infrastructure tirerait des autres situations.

Une évaluation sera faite :

des moyens qui pourraient compenser dans une certaine mesure le déficit du RIP 1G, typiquement lui confier l'activation du réseau FttH et/ou l'exploitation du réseau de collecte des indemnités qu'Axione Limousin pourrait exiger de Dorsal s'il fait un recours pour fait du prince ou les compensations qu'il pourrait demander.

- Appel à cofinancement, élaboration du catalogue de services pour les zones pilotes

Conformément à la décision de l'ARCEP n° 2010-1312 en date du 14 décembre 2010, tout opérateur de déploiement de réseau de fibres optiques est tenu de procéder à un appel au co-investissement en direction des opérateurs de la liste R.9-2 de l'ARCEP, et ce, avant tout démarrage des travaux, de façon à pouvoir adapter les équipements installés aux demandes des éventuels co-investisseurs.

Dans le cas des opérations pilotes du SDAN, ces travaux commenceront avant la sélection de l'exploitant technique et commercial, DORSAL doit alors assurer lui-même l'appel au co-investissement pour ces zones.

Pour élaborer le catalogue de services pour les zones pilotes, il est demandé à l'AMO de :

- Présenter à Dorsal les divers tarifs (Orange, Axione...), et le modèle tarifaire ARCEP
- Déterminer à partir de là une proposition de modèle
- Sonder quelques opérateurs commerciaux d'envergure nationale et locaux sur ce modèle
- Échanger avec l'ARCEP si nécessaire
- Débriefer avec Dorsal pour la décision finale
- Préparer les docs à diffuser.

Principales étapes du processus d'appel à cofinancement :

- **Déclaration du réseau** (fiche de transmission), au titre de la compétence L1425-1. Tout n'est peut-être pas connu dès la déclaration, des mises à jour par mail sont donc les bienvenues et ne nécessitent pas de nouvelle déclaration.
- **Publication d'une offre d'accès** : sur le site web de Dorsal, par exemple. Cette offre doit comprendre : le catalogue tarifaire, les STAS (Spécifications Techniques d'Accès au Service), les caractéristiques du raccordement distant, le nombre de fibre par logement (PM-PTO – Point de Mutualisation / Point de Terminaison Optique) et le type et la taille des PM/PB utilisés.
- **Consultation sur la partition en ZAPM** (Zone Arrière de Point de Mutualisation) : sous la forme d'un format exploitable en SIG (Système d'Information Géographique), la liste des ZAPM est à envoyer aux opérateurs de la liste R.9-2, à l'ARCEP et aux communes desservies. L'envoi aux communes desservies est obligatoire, même si elles ont transféré la compétence L.1425-1. Dans les faits, il sera important de préciser aux communes que cette consultation est obligatoire, que Dorsal la réalise donc pour la forme, mais qu'étant donné que les communes ont déjà participé à la définition du projet, le projet en cours ne changera pas.
- **Appel au co-investissement** : consultation des opérateurs tiers (R.9-2) pour savoir s'ils souhaitent co-investir sur la zone, bénéficier d'une offre d'hébergement d'équipements actifs et/ou bénéficier de l'offre de raccordement distants pour les PM <1000 lignes. Cet appel doit être fait 1 à 2 mois avant le début des travaux.
- Communication sur le projet auprès des nouveaux élus

Les assemblées départementales seront significativement renouvelées début avril ne serait-ce qu'en raison de l'application de la parité. Dorsal souhaite être accompagné dans la présentation du projet THD et de ses implications aux nouveaux élus départementaux.

L'AMO préparera un support de présentation personnalisé par département et participera aux réunions de présentation du projet (soit 3 réunions).

**Devis présenté par PMP :**

(tous les prix sont hors taxes)	nb jour total	PMP		A.N.T. senior 950 €	TOTAL
		senior 1 100 €	junior 650 €		
<b>MSS6</b>					
Finalisation du plan de déploiement et du phasage du jalon 1	18	8		10	18 300,00 €
Actualisation du SDAN et jalons 2 à 4	11	8		3	11 650,00 €
Mise en œuvre d'un outil de consultation en ligne du statut de couverture géographique	10			10	9 500,00 €
Mise à jour du plan d'affaires	20	8	12		16 600,00 €
Analyse de l'impact économique du RIP 2G sur le RIP 1G	15	5	10		12 000,00 €
Appel à cofinancement, élaboration du catalogue de services pour les zones pilotes	8	5	3		7 450,00 €
Communication sur le projet auprès des nouveaux élus	8	5	2	1	7 750,00 €
	<b>TOTAL (j)</b>	<b>39</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>83 250,00 €</b>
	<b>TOTAL (€HT)</b>	<b>42 900 €</b>	<b>17 550 €</b>	<b>22 800 €</b>	
				<b>TOTAL HT</b>	<b>83 250,00 €</b>
				<b>TVA</b>	<b>16 650,00 €</b>
				<b>TOTAL TTC</b>	<b>99 900,00 €</b>

**Plan de financement**

La TVA ne pouvant pas être récupérée, le plan de financement proposé ci-dessous est calculé sur le montant TTC :

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC	POURCENTAGE
<b>DORSAL</b>	59 940.00 €	60%
<b>FEDER</b>	39 960.00 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>99 900.00 €</b>	<b>100%</b>

**Après délibération, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- d'autoriser la mise en œuvre et l'activation d'un sixième marché subséquent tel que défini ci-dessus,
- d'accepter le plan de financement pour ce nouveau marché subséquent et d'autoriser le Président à procéder à la demande de subvention correspondante,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait à Limoges, le 16 mars 2015

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

